



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 3236

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur le fonctionnement de la mission interministérielle aux rapatriés. En effet, peu de temps avant le début de l'année France-Algérie 2003, il est souhaitable que les problèmes des rapatriés toujours en suspens trouvent enfin une solution juste, équitable et définitive. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les moyens financiers qu'il entend attribuer à la mission interministérielle aux rapatriés pour qu'elle remplisse effectivement son rôle. Il souhaite de plus savoir s'il envisage de modifier l'organisation de cette mission. - Question transmise à M. le Premier ministre.

Texte de la réponse

En créant, dès le mois de mai dernier, une mission interministérielle aux rapatriés, le Gouvernement a entendu marquer sa volonté de traiter avec toute l'équité et l'efficacité souhaitables les difficultés que connaissent encore les rapatriés. La mission a vocation, en concertation avec les associations représentatives, de définir, d'évaluer et de mettre en oeuvre toutes mesures de solidarité nationale en faveur des rapatriés. L'organisation de cette mission est définie par le décret n° 2002-902 du 27 mai 2002 qui prévoit qu'elle comprend deux sections placées sous l'autorité du président : la section « rapatriés » et la section « Français musulmans rapatriés », les autres modalités d'organisation étant fixées par arrêté du Premier ministre. Elle se verra très prochainement renforcée par l'arrivée de personnels dont le remplacement n'avait pu être réalisé jusqu'alors. Cette structure interministérielle sera dotée des moyens budgétaires nécessaires à la poursuite des priorités qui seront définies. Parmi les priorités figurent notamment le surendettement des rapatriés réinstallés dans des professions non salariées, l'amélioration de l'accès aux dispositifs spécifiques de retraite ainsi que la reconnaissance des sacrifices consentis et l'insertion économique et sociale des harkis et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3236

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 septembre 2002, page 3200

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4270